

Q. Les témoignages révèlent qu'il y avait environ 50 cents de plus la tonne. Il fallait le cribler, le mettre en sacs, puis le mettre sur le quai, et le décharger de nouveau?—R. Non, non pas pour la quarantaine.

*Par M. Blain:*

Q. M. Price, outre ses fonctions de secrétaire de l'Association conservatrice, était alors marchand de charbon?—R. Il était sous-agent à l'emploi d'une firme établie. Il tenait une agence.

Q. Il était vendeur de charbon?—R. Il vendait du charbon, et il exerçait un autre commerce.

*Par M. Carvell:*

Q. Quel était son commerce avant d'entreprendre le commerce de charbon en 1913 et 1914?—R. Je pense qu'il était une sorte d'agent général à commission.

Q. Dans votre enquête, avez-vous constaté qu'il avait exercé un commerce de charbon avant 1913?—R. Il n'en avait pas exercé, si ma mémoire me sert bien.

Q. C'était sa première expérience dans le commerce de charbon?—R. Il avait acheté une certaine superficie de terre, avec l'intention d'entreprendre le commerce de charbon et il en avait été empêché. Il ne pouvait obtenir d'agence d'une houillère.

*Par M. Blain:*

Q. Je voulais savoir s'il était marchand de charbon avant de faire ces trois ventes?—R. Oui, auparavant il vendait du charbon à titre d'agent.

*Par M. Carvell:*

Q. Mais non pas avant 1913. Il est parfaitement vrai, je pense, qu'il est maintenant marchand de charbon?—R. Il vendait du charbon à des particuliers, lors de sa vente au gouvernement.

*Par M. McKenzie:*

Q. Je viens d'une région houillère, et, dans cette région, lorsque le gouvernement a besoin de charbon, il l'achète directement du propriétaire. La Colombie-Britannique ressemble un peu à la Nouvelle-Ecosse sous ce rapport. Maintenant, existe-t-il quelque raison empêchant le gouvernement d'acheter le charbon directement des compagnies houillères, lorsqu'il lui en faut?—R. Je l'ignore. Je n'ai aucunement étudié cette question-là.

Q. Ces vendeurs de charbon dont vous parlez ne sont pas les compagnies houillères?—R. Si je comprends bien, les différentes compagnies de charbon de l'Île Vancouver possèdent leurs agents réguliers dans les différentes cités, par exemple, à Victoria et à Vancouver, et ces agents vendent exclusivement pour le compte d'une houillère. Il peut avoir été conclu entre ces agents et les propriétaires des houillères des arrangements portant que les agents ne pourraient acheter directement de la houillère, mais je n'en sais rien.

Q. Je vous demande si les hommes qui vendent du charbon ne sont pas les compagnies de charbon?—R. Je comprends qu'ils sont les agents. On demande des soumissions, et ces personnes soumissionnent.

Q. Mais ce ne sont pas les compagnies de charbon elles-mêmes?—R. Ce sont les marchands de charbon.

Q. Des intermédiaires?—R. Non, je ne sais rien à ce sujet. Ce sont des marchands pour la plupart.

*Par M. Carvell:*

Q. Vous affirmez que, d'après les témoignages, M. Price vendait cette année-là du charbon à d'autres personnes?—R. Je pense que j'énonce cela dans mon rapport, n'est-ce pas?